

"Quand les parents d'élèves sont eux-mêmes élèves"

par
Jean-Christophe Masson

Sociologies de la Musique, Vendredi 26 avril 2013

Il s'agit ici, à travers l'exemple de 5 élèves adultes de ma classe de violoncelle (école de musique de Fontaine-lès-Dijon), d'observer les cas de parents d'élèves, eux-mêmes élèves : pour quelles raisons sont-ils devenus élèves de l'école ? Le fait qu'ils soient aussi parents d'élèves pose-t-il des problèmes particuliers ? Cela entraîne-t-il des difficultés en général et en particulier pour leur travail individuel ? Au contraire, cela apporte-t-il des avantages, que ce soit pour eux, pour l'école, pour leurs enfants, et même, pour les professeurs ? Voici un aperçu des problématiques qui seront exposés pour ces cas particuliers que sont **les parents d'élèves, eux-mêmes élèves**.

Nous allons maintenant voir ces sujets, et ce sous 8 aspects différents : si certains aspects paraissent de prime abord plutôt négatifs pour un apprentissage, il se trouve qu'en fait, la plupart d'entre-eux sont positifs, que ce soit pour les **enfants-élèves**, les **parents-élèves**, mais aussi, **les professeurs**, et même **l'école en générale**.

1er aspect :

Cet aspect est purement lucratif, mais clairement positif, que ce soit pour la famille en elle-même, mais aussi pour l'école. En effet le fait que les parents soient inscrits à l'école en plus de leurs enfants, permet d'une part à l'école d'*avoir plus d'inscrits et donc plus d'apport d'argent*, et d'autre part, le fait que chaque membre d'une famille (ou presque) soit inscrit, permet à cette même famille de *diminuer le coût de chacune des inscriptions* : plus il y a d'inscrits dans une même famille, moins le montant de l'inscription sera élevé pour chacun des membres. L'avantage est donc à la fois pour la famille qui n'a pas à payer le prix fort pour chaque inscription, mais aussi pour l'école qui voit ses rangs grossir, et donc par là-même ses subventions aussi (d'autant plus que, dans une petite école associative comme celle-ci, l'apport financier qu'est celui des inscriptions est en fait la source principale des subventions).

2ème aspect :

C'est souvent en inscrivant leurs enfants que les parents d'élèves ont fini par s'inscrire aussi. C'est donc un point positif là aussi, puisque *c'est la pratique musicale des enfants qui pousse les parents à faire de la musique* (ou pour certains à *en refaire*). La stimulation musicale des parents trouve son origine dans celle des enfants.

3ème aspect :

Le fait que des parents d'élèves soient eux-mêmes élèves apporte parfois des *complications d'emploi du temps*. Car les parents aiment à coupler les horaires de leurs enfants avec les leurs, puisque cela leur permet d'avoir cours en même temps que leurs enfants, et donc de limiter leurs allers et venues vers l'école (puisque souvent les parents emmènent leurs enfants à l'école et que ceux-ci, faute d'être trop jeunes, ne peuvent prendre les transports en commun et doivent être véhiculés). Ces complications d'emploi du temps sont parfois difficiles à gérer pour le professeur qui se trouve presque contraint d'accepter les horaires des parents-élèves.

4ème aspect :

Le travail individuel des parents-élèves n'est pas toujours excellent. En effet, ils privilégient souvent la régularité de travail de leurs enfants à la leur : car le temps qu'il passe à "faire travailler" leurs enfants, ils ne le passent pas à travailler eux-mêmes.

5ème aspect :

Cet aspect découle du précédent : le professeur doit s'adapter à la pratique du parent d'élève-élève, puisque cette pratique n'est souvent pas aussi soutenue que celle d'un élève "classique". Ce n'est pas pour autant que cet aspect est mauvais : en fait il n'est ni bon ni mauvais si le professeur en a conscience et qu'il sait s'y adapter : en effet, *le cours que donne un professeur à un parent d'élève-élève s'apparente plus souvent à une "animation" qu'à un apprentissage*. Le mot "animation" reste toutefois trop fort et doit tout de même être tempéré, car il y a bien là une part d'apprentissage, alors que, une animation à proprement parler n'est que pure divertissement. Un cours pour un parent d'élève-élève est en somme *un divertissement où a lieu de l'apprentissage* (d'où le fait de "jouer" de la musique : les adultes cherchent avant tout du plaisir, il faut donc que le professeur leur en donne en les faisant jouer un maximum), alors que pour les enfants-élèves un cours est plus *un apprentissage que l'on tend à rendre autant que possible ludique*. Mais il reste au fond un apprentissage, et non un seul divertissement ; une simple animation. C'est pourtant souvent cette animation, que le parent-élève recherche : **il faut donc que le professeur s'adapte à la demande du parent-élève ; à cette pratique musicale qui lui est propre.**

6ème aspect :

Lors des auditions (en tout cas, dans le cas de mon école où plusieurs classes (et non une seule) se produisent lors de ces événements), le fait que élèves **et** parents aient à se produire est stimulant pour chacun des agents. En effet, dans ces cas particuliers, puisqu'à la fois les parents et à la fois les enfants sont au même endroit au même moment, quand l'enfant se produit, il est entendu par les

parents (et ceci est une bonne chose quand on pense à ces nombreux cas où des enfants jouent sans que leurs parents puissent venir les écouter), et, chose originale, quand le parent joue, *il est entendu par ses enfants*. Ainsi, le parent - amateur -, s'expose au public sous le regard de ses enfants. Et quelque part, grâce à cela, l'espace scénique peut se retrouver "désacralisée" par les enfants, puisqu'ils y voient leurs propres parents s'y frotter : quand c'est leur tour de jouer, ils ont souvent une fierté à pouvoir faire eux-aussi « *comme papa maman* ».

7ème aspect :

Cet aspect est peut-être le plus positif d'entre tous : *il s'agit de la confiance que portent les parents d'élèves-élèves, envers l'équipe pédagogique*. Comme les parents sont eux mêmes élèves, ils peuvent apprécier d'eux-mêmes la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent. **Il n'y a donc pas, dans la relation professeurs ↔ parents d'élèves, ce seul intermédiaire que sont les enfants.** Les parents peuvent donc porter crédit aux professeurs ; leur accorder leur confiance, dans les seuls actes qui s'opèrent entre eux et leur professeur. De ce fait, à partir de la confiance qui s'instaure entre parents d'élèves-élèves et professeur, *un second acte de confiance est engendré* mais celui-ci vis-à-vis du travail des professeurs avec les enfants. Cette situation permet très clairement d'instaurer un véritable climat de confiance entre les parents d'élèves et l'équipe pédagogique en générale. Elle est donc tout à fait exceptionnelle en son genre.

8ème et dernier aspect : la convivialité et l'interdisciplinarité.

Enfin, il s'instaure de cette situation, un climat familial et sympathique au sein de l'école : c'est d'abord le climat propre à la famille qui résonne en celui de l'école, mais, c'est aussi une chose qui facilite *l'interdisciplinarité*. Car, les professeurs ayant tour à tour des élèves d'une même famille, cela va jusqu'à permettre davantage de transversalité entre les classes (parents et enfants peuvent jouer ensemble, bien qu'ils fassent partis de classes instrumentales différentes). C'est donc un plus pour les familles, car cela crée du lien, mais c'est aussi un plus pour l'école de musique, car les diverses activités qui y sont enseignés entretiennent des liens transversaux.